

*Questions orales*

**L'hon. Marc Lalonde (ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales):** Monsieur l'Orateur, le ministre chargé des forêts est malheureusement retenu à l'extérieur de la Chambre aujourd'hui. Il pourra peut-être donner de plus amples renseignements plus tard. J'aimerais signaler au député que sous la direction du ministère de l'Industrie et du Commerce, des fonctionnaires du service des produits forestiers sont en train de faire une étude de ce secteur. Cet examen de l'industrie des pâtes et papiers est très avancé, et si le député veut poser d'autres questions au ministre de l'Industrie et du Commerce, celui-ci saura sûrement lui donner des renseignements supplémentaires.

L'industrie des pâtes et papiers a été reconnue comme étant un domaine très important sur le plan de notre stratégie industrielle, et des consultations réunissant les secteurs fédéral, provincial et privé se poursuivent à l'heure actuelle sur toute cette question.

**M. Oberle:** Monsieur l'Orateur, toutes les provinces ont exprimé clairement leur intention d'exiger du gouvernement fédéral qu'il redéfinisse sa politique forestière. Il est vrai que 27 ministères différents s'intéressent à ce secteur très important qui touche non seulement à notre économie, mais également à notre existence, à notre environnement et à tous les aspects écologiques afférents. Le ministre peut-il assurer aujourd'hui à la Chambre que le ministre qui s'occupe des forêts et de l'environnement coordonnera le travail de ces 27 ministères et s'occupera de régler ce très grave problème?

**M. Lalonde:** Je tiens à signaler au député qu'il a légèrement exagéré le nombre des ministères en cause. La politique forestière du gouvernement fédéral relève actuellement du ministre qui s'occupe des forêts. Comme je l'ai déjà signalé, celui-ci est en outre entré en consultation avec le ministre de l'Industrie et du Commerce au sujet de la situation qui règne dans l'industrie des pâtes et papiers. J'ai bon espoir que ces consultations auxquelles participent les gouvernements provinciaux et le secteur privé se révéleront extrêmement fructueuses pour cette très importante industrie.

\* \* \*

**LES GRAINS****LES MOTIFS DU RETARD DES VERSEMENTS DE STABILISATION**

**M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Qu'est-ce qui retarde les calculs et les paiements qui doivent être effectués aux termes de la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest? Le ministre sait bien que les prix des fournitures agricoles atteignent des sommets astronomiques et que les agriculteurs ont besoin d'argent maintenant pour entreprendre les semailles. Le facteur temps compte donc énormément pour eux. Je me demande ce qui empêche le ministre de faire sa déclaration au sujet de ces versements en particulier?

[M. Oberle.]

**L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, d'abord, des calculs de ce genre prennent beaucoup de temps. Les chiffres sont quelque peu complexes. J'ai dit il y a plusieurs semaines que j'espérais pouvoir faire connaître d'ici la fin mars peut-être la nature des paiements et la date de leur versement. La chose est encore possible. Les entreprises céréalières ont remis leurs reçus pour le grain avec un retard considérable. Nous avons continué à en recevoir bien après la date fixée, notamment pendant tout le mois de février et au début de mars. Pour assurer la réception de tous les rapports, nous avons dû imposer le délai de 15 mars. Cela a évidemment retardé le calcul général. Mais comme je l'ai dit, j'espère pouvoir faire une déclaration dans les dix prochains jours.

**M. Hnatyshyn:** Monsieur l'Orateur, je sais que le ministre ne voudrait pas qu'on l'accuse de faire ces déclarations et ces paiements juste avant des élections fédérales. Je n'oserais même pas laisser entendre cela.

**Une voix:** Non, pas Otto.

**M. Hnatyshyn:** Écoutez-le et regardez-le, il semble insulté encore une fois pour une raison ou pour une autre. Mais je voudrais savoir si, dans le but d'axer davantage ce programme sur les réalités de l'Ouest canadien, il examinerait sérieusement les propositions faites de ce côté-ci de la Chambre, à savoir que les paiements soient davantage fondés sur la région et qu'ils soient même faits sur une base individuelle pour que les agriculteurs puissent les recevoir régulièrement et non au gré d'événements comme des élections nationales.

**M. Lang:** Monsieur l'Orateur, le député a peut-être oublié que j'avais dit très clairement que je serais disposé à m'orienter vers un programme axé sur les régions. Cela figure d'ailleurs dans le bill mais nous n'avons pas encore mis au point un système satisfaisant pour le faire. Le comité consultatif formé de producteurs s'est penché à plusieurs reprises sur cette question mais nous n'avons pas de solution à proposer au niveau régional. En ce qui concerne le moment du paiement, j'ai déclaré lors de l'étude du bill, et cela de manière répétée année après année, que le mois d'avril était le moment opportun pour effectuer les versements. Il est donc évident que cette année un versement pour l'année 1977 sera effectué. J'ai autant hâte que tout le monde que soit calculé le montant et que les versements soient effectués aux agriculteurs...

**Une voix:** Juste avant les élections.

**M. Lang:** ... je sais pertinemment à quel point les agriculteurs ont besoin d'argent en particulier à l'époque des semailles. J'ai entendu la remarque du député qui suggère que ce versement est relié à des élections qui risque d'ailleurs d'avoir lieu bientôt...

**Une voix:** Non!

**M. Lang:** ... mais pendant des années nous avons affirmé que ce versement devrait être effectué en avril. Je pense qu'il a fait là une déclaration qu'il n'aurait pas dû faire en toute conscience, et certainement pas entre amis.

**Des voix:** Oh, oh!